

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 19/11/2020.

**Étaient présents** : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MONTIGAUD Samuel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

**Était absent excusé** : Mme JONQUA-MARTIN Marylène- (pouvoir pour Mme JONQUA Anne-Marie),

**Était absent** :

**Assistait** : Mme Vanessa PARETOUR - adjoint administratif principal.

**Secrétaire de séance** : Mme ALÉPÉE Anne-Marie.

**OBJET** : *Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20/10/2020*

Il est adopté à l'unanimité.

**N°075/2020**

**OBJET** : *Service Public de l'Assainissement : rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service*

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le rapport annuel 2019 concernant le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne.

Les caractéristiques techniques du service public sont :

Organisation	Le service d'assainissement est organisé par la commune
Exploitation	La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
Collecte des eaux usées	Le réseau collecte les eaux usées provenant de 266 habitations ou immeubles. Il est composé de 10 km de collecteurs et de 7 postes de refoulement.
Épuration	Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration (traitement biologique par filtre planté) située lieu-dit "La Grange" avec une capacité nominale de 900 équivalents habitant. Le rejet de l'eau traitée se fait dans la rivière Dronne.
Qualité du service	La station d'épuration communale est conforme aux prescriptions administratives.
Prix	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m <sup>3</sup> consommé. Au total un abonné domestique consommant 120 m <sup>3</sup> paiera 284,48 € (sur la base du tarif du 01/01/2020, toutes taxes comprises), soit une moyenne de 2,37 €/m <sup>3</sup> ( <b>somme inchangée par rapport à 2019</b> ). Sur ce montant, 80% reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 20%

**Prix global assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>**

Assainissement collectif	Collectivité : AUBETERRE-SUR-DRONNE Régie, Tarif de la commune
--------------------------	--

	01/01/2019	01/01/2020	Évolution
<b>Part de la collectivité</b>			
pour l'assainissement collectif	228,62 €	228,62 €	0,00 %
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 €	30,00 €	0,00 %
<b>Autre tiers</b>			
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 %
<b>TVA</b>			
pour l'assainissement collectif	25,86 €	25,86 €	+0,00 %
<b>Total TTC</b>			
pour l'assainissement collectif	<b>284,48 €</b>	<b>284,48 €</b>	+0,00 %
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>284,48 €</b>	<b>284,48 €</b>	+0,00 %
<b>PRIX DU M3 (assainissement)</b>	<b>2,37 € TTC</b>	<b>2,37 € TTC</b>	+0,00 %

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne.

**N°076/2020**

**OBJET : Syndicat Mixte de la fourrière 16 – demande d'adhésion des communes de Vindelle, Chabrac et Turgon**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du courrier du 21/10/2020 du Syndicat Mixte de la Fourrière 16 concernant la demande d'adhésion volontaire des communes de :

- Vindelle,
- Chabrac,
- et Turgon.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion des communes de Vindelle, Chabrac et Turgon au Syndicat Mixte de la Fourrière 16,  
Vu la délibération n°20208251825 du 14/10/2020 du Syndicat Mixte de la Fourrière 16 acceptant la demande d'adhésion des communes de Vindelle, Chabrac et Turgon.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion des communes de Vindelle, Chabrac et Turgon au Syndicat Mixte de la Fourrière 16.

**N°077/2020**

**OBJET : Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente : convention de service "recrutement – remplacement – renfort"**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions :

- L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité ;
- La recherche de candidats et le portage de contrats :

- pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
- pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
- pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut-être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).

Si la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a étendu les possibilités de recours aux agents contractuels, elle a parallèlement imposé un certain formalisme procédural par son décret d'application du 19 décembre 2019 qui vise à garantir le respect du principe de l'égal accès aux emplois publics et l'absence de discriminations.

En outre, le Centre de Gestion fait vivre une base de données de candidats aux divers métiers de la fonction publique territoriale afin de mieux cibler les compétences attendues lors des remplacements ou renforts sollicités par les collectivités adhérentes et élargir les profils proposés.

Pour ce faire, une nouvelle convention de service est proposée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application des dispositions des articles 23 et 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Elle remplace les conventions " Intérim " et "Secrétariat Mairie Itinérante " qui sont résiliées et prennent fin.

La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention.

L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

Considérant que notre commune est déjà utilisateur du service "Secrétariat Mairie Itinérante" et "Intérim" proposé par le Centre de Gestion ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention et ses annexes ;

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité

**ACCEPTE** la convention ainsi présentée ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de service "Recrutement – Remplacement – Renfort" avec le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente.

**N°078/2020**

**OBJET : Création servitude de passage sur les parcelles section AB 560 et AB 561 appartenant à la commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur Jean DE GALZAIN propriétaire de l'immeuble "1 Quartier Plaisance" (parcelle cadastrée AB 97) et des terrains cadastrés AB 98 – 99 – 100 et 101, vend ses biens à Monsieur VIELLIERS.

Le nouvel acquéreur Monsieur VIELLIERS souhaite créer une servitude de passage sur les parcelles cadastrées :

- section AB 87 appartenant aux consorts CIANA
- section AB 560 et AB 561 appartenant à la commune d'Aubeterre-sur-Dronne

au profit des parcelles cadastrées section AB 98 et AB 99.

Monsieur le Maire rappelle que les terrains cadastrés AB 98 et AB 99 sont accessibles par la parcelle de l'immeuble cadastrée AB 97. Un escalier mène au terrain cadastré AB 99.

Le notaire Me Alexandre DESAUTEL chargé de la vente, sollicite une délibération du Conseil municipal autorisant la constitution d'une servitude de passage sur le domaine privé communal AB 560 et AB 561, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À la majorité (7 voix contre, 4 abstentions)

**SE PRONONCE CONTRE** la création d'une servitude de passage sur le domaine privé communal parcelles cadastrées AB 560 et AB 561.

**Informations diverses :**

**Réhabilitation de la grange du Guicherot et de ses abords en espace culturel**

Monsieur le Maire rappelle que pour la réalisation du projet de réhabilitation de la grange du Guicherot et de ses abords, il est nécessaire de recourir à un maître d'œuvre.

Le dossier complet de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre a été envoyé à trois cabinets d'architectes. Montant du marché en dessous du seuil de 40 000,00 € H.T

- Xavier GEORGES, architecte DPLG à Bonnes,
- Denis DODEMAN, architecte du patrimoine à Villebois-Lavalette,
- Cabinet Neyrat – Michelet à Angoulême.

Remise des offres le 05/11/2020.

La commission d'Appel d'offre s'est réunie vendredi 20 novembre 2020 à 10h00 afin de réaliser l'analyse des offres.

Deux plis ont été déposés : Xavier GEORGES et le cabinet Neyrat Michelet. Le cabinet Denis DODEMAN n'a pas répondu.

N° d'ordre	CANDIDATS	VALEUR TECHNIQUE ( 100 points) Pondérée à 70 %				
		APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE PROPOSÉE	RÉFÉRENCES PRÉSENTÉES AU SEIN DU DOSSIER D'ŒUVRES	ÉQUIPE AFFECTÉE A LA PRESTATION	TOTAL VALEUR TECHNIQUE	
1	<b>NOM DU MANDATAIRE</b> Atelier Neyrat Michelet (16)  <b>NOM DES COTRAITANTS</b> ABCIS (16) TDL Ingénierie (16)		Réf 1	réhabilitation d'une salle des fêtes - Salles Lavalette(16) 2013 - 190m <sup>2</sup> - 204 000€ HT		88,00 /100
			Réf 2	Réaménagement de l'office de tourisme - Angoulême(16) 2018 - 200m <sup>2</sup> - 139 000€HT		
			Réf 3	restructuration de la médiathèque - Chalais(16) 2020 - 380m <sup>2</sup> - 500 000€HT		
	Notes	45 /50	25 /30	18 /20		
2	<b>NOM DU MANDATAIRE</b> Xavier GEORGES Architectes(16)  <b>NOM DES COTRAITANTS</b> SARL ISB (17) ACTIS Energie (16)		Réf 1	réhabilitation sanitaires de camping - Bonnes(16) 2017 - 92m <sup>2</sup> - 187 000€HT		86,00 /100
			Réf 2	réhabilitation d'un multiple rural - Petit Bersac(24) 2011 - 300m <sup>2</sup> - 336 000€ HT		
			Réf 3	Aménagement du parvis de l'église - Allemans(24) 2008 - 300m <sup>2</sup> - 18 681€ HT		
	Notes	44 /50	24 /30	18 /20		

N° d'ordre	CANDIDATS	PRIX DES PRESTATIONS (100 points) Pondérée à 30 %		RÉSULTAT
		PRIX DES PRESTATIONS	TOTAL PRIX DES PRESTATIONS	
1	<b>NOM DU MANDATAIRE</b> Atelier Neyrat Michelet (16)  <b>NOM DES COTRAITANTS</b> ABCIS (16) TDL Ingénierie (16)	50 292,00 € TTC	75,91 /100	NOTE TOTALE PONDÉRÉE 84,37 /100
		Notes		75,91 /100
2	<b>NOM DU MANDATAIRE</b> Xavier GEORGES Architectes(16)  <b>NOM DES COTRAITANTS</b> SARL ISB (17) ACTIS Energie (16)	38 178,00 € TTC	100,00 /100	NOTE TOTALE PONDÉRÉE 90,20 /100
		Notes		100,00 /100

Le cabinet Atelier Neyrat Michelet ne pourra pas être retenu car le prix de sa prestation est de 50 292,00 € T.T.C soit 41 910,00 € H.T et se situe au dessus du seuil des 40 000,00 H.T.

### **Communauté de communes Lavalette Tude et Dronne**

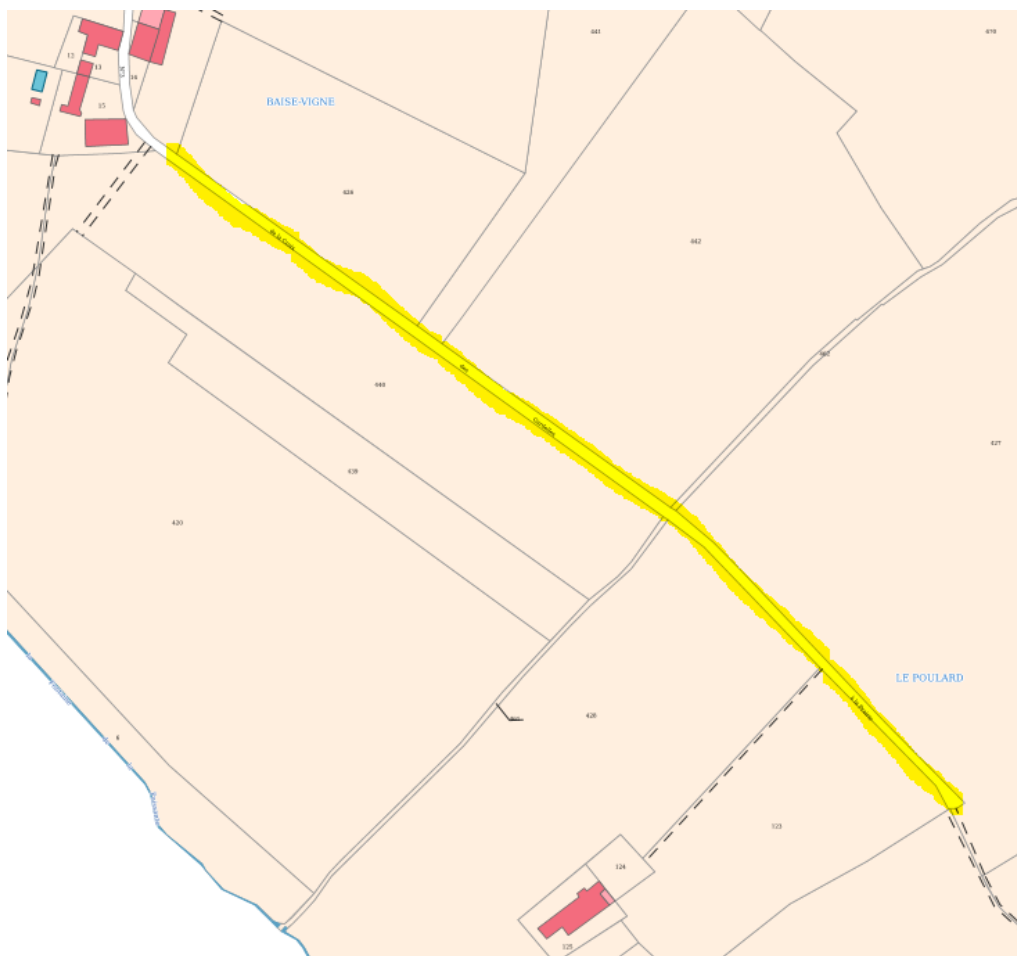
La communauté de communes Lavalette Tude Dronne demande aux communes de réfléchir au programme de travaux d'investissement de voirie 2021 sur leur territoire.

L'enveloppe allouée à la commune d'Aubeterre-sur-Dronne sera similaire à celle de l'année dernière soit 3702,07 €

La liste des potentiels travaux doit être transmise avant le 15 décembre 2020 à la communauté de communes

Le Conseil municipal propose de programmer le chemin rural n°3 de la Croix des Gardelles à la prairie.

Chemin rural qui relie le village de "Baise- Vigne" au lieu-dit "Le Poulard"



### **Date à fixer intervention de l'Adjudant-chef Yohann CHAMPAGNE : vidéoprotection**

Monsieur le maire propose de faire une réunion toutes commissions confondues pour que l'Adjudant-chef Yoann CHAMPAGNE apporte un complément d'information aux conseillers municipaux sur la mise en place de la vidéoprotection sur la commune, suite à l'autorisation donnée par la préfecture de la Charente, par arrêté préfectoral du 07/07/2020.

Dates proposées :

- Mardi 1<sup>er</sup> décembre, mercredi 2 décembre, jeudi 10 décembre et le lundi 14 décembre.

Le conseil municipal propose de le rencontrer au mois de janvier 2021, ses disponibilités ne

concorda pas avec la prochaine date du conseil municipal.

Lors de cet entretien, l'adjudant-chef Yoann Champagne apportera un complément d'information et répondra aux questions de certains conseillers inquiets d'une éventuelle atteinte aux libertés individuelles.

#### **Site internet de la commune et de l'Église souterraine Saint-Jean**

Un site internet sera dédié à l'Église souterraine Saint-Jean. La conception et la création du site sera réalisé par Charentes Tourisme pour 228.00€ T.T.C.

Le site du village sera fait dans un deuxième temps, beaucoup plus technique que celui de l'église souterraine Saint-Jean. Un cahier des charges devra être réalisé.

#### **Dates des réunions du conseil municipal pour 2020**

- Mardi 15/12/2020, 18 heures 00.

#### **Questions diverses :**

- Prochaine réunion commission culture le 04/12/2020 à 18h00 : rencontre avec Mana, Artiste peintre pour faire le point sur les animations à prévoir pour l'année 2021.
- Projets de deux concerts sur l'eau pour la saison estivale 2021. Les concerts sont portés par l'association Anim'Aubeterre. La compagnie du lac propose un concert sur l'eau entre musique classique et jazz (26 et 27/08/2021) et la compagnie de l'éléphant présente une création vocale a capella sous le pont de la Dronne avec des spectateurs en canoë (juillet 2021).
- Le "MAG" (bulletin municipal) sera distribué aux administrés pour les fêtes de fin d'année.
- Le 26/11/2020 à Aubeterre-sur-Dronne, venue de Madame Laura PROSPERI Architecte des Bâtiments de France pour faire le point sur des dossiers de demandes d'urbanisme des administrés.
- Les gérants du camping souhaitent adhérer au label "Camping Paradis". Monsieur le Maire propose de rencontrer Madame Cassandra MARTIN pour échanger sur ce sujet, connaître le cahier des charges du label, car la commune est soumise à un règlement d'urbanisme l'A.V.A.P. De plus, Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur du camping n'a toujours pas été présenté au conseil Municipal. Celui-ci doit être voté pour les conseillers municipaux.
- Prévoir au budget "Base de Loisirs" 2021 de faire la séparation des compteurs d'électricité entre les structures de la Base de Loisirs (local tennis, local football, toilette de la Plage et barrage) et le camping.

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes.

<b>Conseillers municipaux présents</b>	<b>Signatures</b>
AUDOIN Charles	
POUPEAU Daniel	
MONTIGAUD Samuel	
MAFFRE Xavier	
CHARRETON Evelyne	
JONQUA Anne-Marie	
JONQUA – MARTIN Marylène	Pouvoir pour Mme JONQUA Anne-Marie
ALÉPÉE Anne-Marie	
LAFRAIS Jean-Paul	
CADIOT clémence	
MÉTAYER Maryse	